

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet : 200882212 Demande d'accès à l'information dans le cadre d'une ÉES Phase I au 25 Rue Pacifique, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec
Date : 29 octobre 2024 17:14:00
Pièces jointes : [2007-05-02 rapport d'inspection biffé.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image001.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 octobre dernier, concernant le 25, rue Pacifique, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que, dans de ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0652301

DATE DE RÉDACTION : 7 mai 2007

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2 mai 2007

INSPECTEUR : Carole Beaufort

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

25 du Pacifique
Ste-Anne-de-Bellevue à Montréal

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

art. 53-54

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

Monsieur Michel Bélanger / propriétaire

art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X)

Nombre : (2)

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier le bien fondé d'une plainte affirmant que des sols contaminés seraient situés en arrière d'une résidence privée où des travaux d'enlèvement de réservoir se serait dérouler à l'automne 2006.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0652301

DATE DE RÉDACTION : 7 mai 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

art. 53-54

Pendant ce temps, j'effectue le tour de la bâtisse et je constate qu'il y a eu des travaux d'excavation à l'arrière de la résidence, car le terrain est inégal et il y a des amas de sol et de gravier. De plus, il y a une faible présence d'odeur d'hydrocarbure. J'ai prélevé un échantillon de terre près de la porte arrière, car c'est là où les émanations d'odeur étaient les plus présentes. Lorsque j'ai eu terminé de prélever l'échantillon, Monsieur Bélanger, le propriétaire de la bâtisse, est venu me rencontrer.

Monsieur Bélanger affirme que des travaux d'excavation de réservoir ont eu lieu récemment. Malheureusement, l'entrepreneur avait mal vidé le réservoir et lors du déplacement du réservoir, l'huile a couler sur le sol. L'entrepreneur aurait par la suite remblayé le trou avec les sols contaminés et aurait quitté les lieux. Lorsque Monsieur Bélanger s'est rendu compte qu'il y avait de la contamination il a demandé à une firme spécialisée en environnement de venir faire des forages afin de savoir l'étendu de la contamination. Le rapport lui a été remis et il y aurait présence d'hydrocarbure dans les sols. Il affirme qu'il a l'intention de faire décontaminer son terrain afin de le remettre en bon état. Je lui demande de nous fournir le rapport de caractérisation des sols, mais il affirme qu'il est insulté qu'une plainte ait été déposée. Il affirme qu'il connaît le plaignant et qu'en conséquence, il ne sait pas s'il va nous fournir le rapport de caractérisation, car pour lui, c'est de donner raison au plaignant. art. 53-54

Je lui mentionne que le rapport servira à documenter le dossier qui a été ouvert à son nom et que ce document ne servira pas au plaignant. Je lui dis qu'il serait grandement apprécié que le rapport nous soit fourni et je lui recommande d'effectuer, à la fin de la réhabilitation du terrain, un rapport affirmant que le site n'est plus contaminé aux huiles à chauffage. Il affirme qu'il nous transmettra peut-être le rapport final, mais il affirme que cela n'est pas garanti, car pour l'instant il est choqué.

De plus, je lui explique l'avantage de ^{le faire} faire un rapport final et de nous le transmettre. Finalement, je lui demande s'il désire avoir un duplicate de l'échantillon prélevé, mais il refuse cette offre en affirmant qu'il sait qu'il y a encore de la contamination.

art. 53-54

Je lui mentionne que la plainte est anonyme et que ces informations doivent rester confidentielles. Il me demande de pouvoir avoir accès à la plainte. Il lui donne les coordonnées de Madame Marie-Renée Jobin du MDDEP. Je

3. CONCLUSION

Il y a présence de sols contaminés sur la résidence mentionnée en rubrique ;
Des travaux de réhabilitation devraient être faits dans les prochaines semaines ou mois. (très vague)

4. RECOMMANDATION(S)

Dans quelques semaines, demander à Monsieur Bélanger comment vont les travaux et s'il a l'intention ne nous faire parvenir le rapport de caractérisation, mais surtout le rapport final attestant que le terrain est réhabilité.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Carole Beaufort

Carole Beaufort 7 mai 2007

- VÉRIFIÉ PAR : Michel Léonard

Michel Léonard 10 mai 2007

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Quel usage faire de l'échantillon ? Rien ou tu fait ?

X:\DOCUM\Modèles CCEQ\Rapport inspection 2 pages.doc

Lieu : 25 du Pacifique Ste-Anne-de-Bellevue à Montréal N/D : 7610-06-01-0652301

Date : 2 mai 2007

Photographié par : Carole Beaufort

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Voici l'arrière de la bâtisse qui appartient à Monsieur Bélanger.



Photo # 2:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : C'est à cet emplacement que j'ai prélevé l'échantillon de sol. Des odeurs d'hydrocarbures étaient présentes.

Signature :

Date :

5 mai 07